



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Compte d'affectation spéciale  
Mission ministérielle

## Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale



**2023**



## Note explicative

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2023 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

**Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :**

**■ Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2023 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

**■ Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2023 sont précisés.

**■ Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	11
Récapitulation des crédits et des emplois	13
<b>PROGRAMME 793 : Électrification rurale</b>	<b>17</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	19
1 – Amélioration de la qualité des réseaux de distribution	19
Présentation des crédits	21
Justification au premier euro	25
<i>Éléments transversaux au programme</i>	25
<i>Justification par action</i>	28
03 – Renforcement des réseaux	28
04 – Extension des réseaux	29
05 – Enfouissement et pose en façade	29
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	30
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	31
08 – Fonctionnement	31
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	32
10 – Intempéries	33
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)	33
<b>PROGRAMME 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées</b>	<b>35</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	36
Présentation des crédits	37
Justification au premier euro	41
<i>Éléments transversaux au programme</i>	41
<i>Justification par action</i>	44
02 – Sites isolés	44
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	45
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	46
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	47
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	47
07 – Transition énergétique	47
08 – Appel à projets innovants	48



MISSION

**Financement des aides aux collectivités  
pour l'électrification rurale**

---

## Présentation du compte

Ce compte retrace :

- en recettes : les contributions dues par les gestionnaires des réseaux publics de distribution en application du I bis de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;
- en dépenses :
  - les aides liées au financement d'une partie du coût des travaux de développement et d'adaptation des réseaux ruraux de distribution publique d'électricité, prévues aux septième et huitième alinéas du I du même article L. 2224-31 ;
  - les frais liés à la gestion de ces aides.

## Bilan de la programmation pluriannuelle

### BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Au vu du bilan présenté dans ce document, la mission « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » a poursuivi en 2023 son soutien aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) dans leurs travaux d'investissement sur le réseau de distribution d'électricité.

Le dispositif du Facé est un outil essentiel en faveur de l'égalité des territoires et de l'amélioration de la qualité du réseau de distribution d'électricité dans les zones rurales.

### BILAN DES RÉFORMES

Le décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 définit les modalités relatives au financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale :

- assurer le bénéfice des aides du Facé sur le territoire rural représentant 75 % du nombre des communes et maintien de l'éligibilité antérieure des territoires ayant fusionné (commune créée en application des articles L.2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales) ;
- élargir les objectifs du Facé afin d'accompagner des actions plus novatrices en faveur de la transition énergétique en milieu rural, en intégrant le digital et les technologies récentes ;
- réaliser des adaptations dans les modalités de gestion du CAS et réaffirmer les priorités du Facé dans les modalités d'allocation et de gestion des différents sous-programmes ;
- inciter au moyen d'un dispositif de pénalisation les collectivités bénéficiaires à consommer de façon plus dynamique les subventions attribuées et à regrouper leur compétence dans le département.

Ce décret, opposable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (à l'exception des dispositions visant à définir les communes rurales qui sont applicables dès sa publication) a été complété par l'arrêté ministériel du 13 avril 2021 et par l'arrêté barème du 13 avril 2021 reflétant les priorités d'action du Facé en matière d'accompagnement des investissements.

En 2023 a été développée une discussion visant à prolonger la réforme réglementaire de 2020. Elle doit se poursuivre en 2024 en vue d'une mise en application de nouvelles dispositions au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La mesure porte sur une accélération des dépenses et une meilleure adaptation des subventions aux besoins des collectivités bénéficiaires, sur un élargissement à la marge des actions éligibles permettant d'anticiper les besoins en répondant mieux à la transition énergétique et en apportant des économies dans le regroupement des investissements, une meilleure connaissance des actions aidées permettant le cas échéant d'adapter la politique de soutien. En outre l'évolution prendrait en compte la gestion numérique des aides facilitée par le système d'information du Facé (SI-Facé). Le suivi des actions actuellement effectué à l'échelle de la subvention qui en moyenne comporte 15 opérations serait dorénavant effectué à l'échelle de chaque opération. L'opération serait alors caractérisée en phase projet et en phase réalisation sur le plan technique par des paramètres dimensionnels, elle serait localisée et elle serait décrite sur le plan financier avec un plan de financement spécifique et un taux de subvention spécifique.

La discussion sur l'évolution du critère de ruralité est également amorcée mais en vue d'une mise en application plus tardive.

Le système d'information du Facé (SI-Facé) poursuit son évolution. 2023 a vu le passage à la numérisation intégrale du dispositif qui dorénavant traite les données techniques des opérations aidées et produit l'intégralité des documents de gestion. Les évolutions devront encore se poursuivre en vue d'exploiter les données numériques et assurer des contrôles de cohérence, de renforcer la communication avec Chorus et de produire des écrans de synthèse comptable destinés à renseigner sur la dynamique d'utilisation des aides et déclinables selon les années de programmation, les départements et les collectivités ou la nature des actions aidées.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

### OBJECTIF 1 : Améliorer le rythme de décaissement des subventions attribuées aux AODE

#### Indicateur 1.1 : Stock de subventions attribuées restant à décaisser par les AODE

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Stock de crédits engagés sur les programmations des années N-1 à N-4 mais non encore décaissés au 31 décembre de l'année N, rapporté à la dotation annuelle moyenne	Nb	1,06	1,0	0,90	1,06	absence amélioration	0,9
Part des départements disposant d'un stock de subventions non décaissées représentant plus de 2 années de dotation moyenne	%	17,2	12,9	17	14	cible atteinte	17

#### Commentaires techniques

Données issues de CHORUS pour le montant des restes à payer établis au 31 décembre de l'année N pour les dotations octroyées entre N-1 et N-4, rapportées à la dotation moyenne sur les années N-1 à N-4 tous programmes confondus (P793 et P794).

Le stock est rapporté à la dotation moyenne sur les 4 années antérieures (N-1 à N-4) considérant que l'année N de programmation est réservée à l'engagement des travaux (établissement du programme prévisionnel) et présente peu de consommation de CP.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

*Le stock de crédit correspond au montant des crédits engagés mais non décaissés 2019 à 2022 rapporté à la dotation moyenne sur les années de programmation 2019 à 2022.*

*Le rapport du stock de crédits est en augmentation en lien avec une programmation 2022 supérieure de 50 M€ aux programmations habituelles, les crédits 2022 encore jeunes ayant fait l'objet de débours limités à ce stade. A souligner aussi que l'indicateur 2022 avait connu une amélioration significative suite au rattrapage des retards de paiement en 2021 consécutifs à la mise en route du SI-Facé.*

*La part des départements disposant d'un stock de crédits supérieur à 2 années est en légère augmentation par rapport à 2022, soulignant une moindre performance. Une comparaison avec la valeur 2021 montre là aussi une évolution positive.*

## Équilibre du compte et recettes

### ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
793 - Électrification rurale		351 500 000 333 992 831	351 500 000 362 251 538	
794 - Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées		8 500 000 6 881 984	8 500 000 4 967 453	
<b>Total et solde</b>	<b>377 000 000</b> <b>377 913 254</b>	<b>360 000 000</b> <b>340 874 815</b>	<b>360 000 000</b> <b>367 218 991</b>	<b>+17 000 000</b> <b>+10 694 263</b>
<b>Solde cumulé du compte depuis sa création</b>				<b>+487 308 050</b>

(+ : excédent ; - : charge)

### ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

Après traitement des retraits d'engagement, la consommation effective en AE est de 354 790 892 € pour le programme 793 et de 7 597 175 € pour le programme 794. La consommation de CP est de 362 251 538 € pour le programme 793 et de 4 967 453 € pour le programme 794.

Le programme principal 793 qui regroupe 95 % des crédits, a été engagé à plus de 98 % et l'intégralité des crédits a été ciblée dès le début de l'automne. Les derniers engagements n'ont pas pu être concrétisés en raison du versement à fin décembre de la dernière recette du CAS. Les subventions correspondantes seront attribuées en début d'exercice 2024 prioritairement.

Sur le programme spécial 794 les crédits alloués à la transition énergétique ont été totalement engagés tandis que ceux prévus aux installations de proximité en ZNI pour électrifier le Cirque de Mafate à la Réunion n'ont connu aucune utilisation. Pourtant les projets existent et un accompagnement étroit du SIDELEC maître d'ouvrage est en place. Les procédures d'autorisation environnementale des ouvrages semblent être la principale cause de ralentissement des projets.

Les paiements connaissent globalement une légère progression, y compris sur le programme spécial 794. Le programme spécial reste cependant insuffisamment sollicité.

## RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 - Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution	377 000 000	377 913 254	+913 254
02 - Recettes diverses ou accidentelles			
<b>Total</b>	<b>377 000 000</b>	<b>377 913 254</b>	<b>+913 254</b>

L'article n° 7 de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finance rectificative pour 2011 ayant institué le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS Facé) définit les modalités de calcul de la contribution due par les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité, codifiée à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales et alimentant ce compte.

Cette contribution est assise sur le nombre de kilowattheures distribués à des clients finaux à partir des ouvrages exploités en basse tension l'année précédant celle du versement de la contribution. Le taux de la contribution est fixé annuellement par un arrêté des ministres chargés du budget et de l'énergie.

La recette obtenue est de 377.9 M€ pour une valeur cible de 377 M€.

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>793 – Électrification rurale</b>			
Prévision	361 579 162	704 452 044	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	351 500 000	351 500 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	10 079 162	352 952 044	
Exécution	333 992 831	362 251 538	
<b>794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées</b>			
Prévision	14 398 601	38 456 142	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	8 500 000	8 500 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	5 898 601	29 956 142	
Exécution	6 881 984	4 967 453	
<b>Total Prévision</b>	<b>375 977 763</b>	<b>742 908 186</b>	
<b>Total Exécution</b>	<b>340 874 815</b>	<b>367 218 991</b>	

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
793 – Électrification rurale	353 500 000 367 911 929	351 500 000 333 992 831	353 500 000 344 849 479	351 500 000 362 251 538
03 – Renforcement des réseaux	170 000 000 182 499 877	170 000 000 169 771 405	170 000 000 170 260 275	170 000 000 178 228 636
04 – Extension des réseaux	33 000 000 24 891 607	30 000 000 22 451 557	33 000 000 26 583 186	30 000 000 31 228 070
05 – Enfouissement et pose en façade	40 000 000 39 761 271	41 000 000 54 974 242	40 000 000 41 574 201	41 000 000 38 302 826
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	0 -206 044	0 -1 946 285	0 21 557 086	0 10 421 509
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	0 -114 447	0 -3 825 417	0 24 407 623	0 15 641 033
08 – Fonctionnement	300 000 458 509	300 000 825 993	300 000 505 962	300 000 785 431
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	500 000 612 000	500 000 0	500 000 122 400	500 000 0
10 – Intempéries	12 700 000 18 415 181	9 700 000 458 999	12 700 000 15 046 264	9 700 000 12 945 819
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)	97 000 000 101 593 976	100 000 000 91 282 336	97 000 000 44 792 481	100 000 000 74 698 214
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	6 500 000 24 800 184	8 500 000 6 881 984	6 500 000 2 871 768	8 500 000 4 967 453
02 – Sites isolés	1 000 000 617 597	1 000 000 55 643	1 000 000 553 640	1 000 000 237 360
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 5 418 982	3 000 000 -490 553	3 000 000 1 579 264	3 000 000 1 993 510
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 133 452	500 000 -1 269	500 000 538 076	500 000 90 260
07 – Transition énergétique	1 000 000 17 787 554	2 000 000 7 318 163	1 000 000 200 788	2 000 000 2 557 803
08 – Appel à projets innovants	1 000 000 842 600	2 000 000 0	1 000 000 0	2 000 000 88 520

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
793 – Électrification rurale	353 500 000 367 911 929	351 500 000 333 992 831	353 500 000 344 849 479	351 500 000 362 251 538
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	300 000 458 509	300 000 825 993	300 000 505 962	300 000 785 431
Titre 6. Dépenses d'intervention	353 200 000 367 453 420	351 200 000 333 166 838	353 200 000 344 343 517	351 200 000 361 466 107
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	6 500 000 24 800 184	8 500 000 6 881 984	6 500 000 2 871 768	8 500 000 4 967 453
Titre 6. Dépenses d'intervention	6 500 000 24 800 184	8 500 000 6 881 984	6 500 000 2 871 768	8 500 000 4 967 453
<b>Total</b>	<b>360 000 000</b> <b>392 712 112</b>	<b>360 000 000</b> <b>340 874 815</b>	<b>360 000 000</b> <b>347 721 247</b>	<b>360 000 000</b> <b>367 218 991</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	300 000 458 509	300 000 825 993	300 000 505 962	300 000 785 431
Titre 6. Dépenses d'intervention	359 700 000 392 253 603	359 700 000 340 048 822	359 700 000 347 215 285	359 700 000 366 433 560



PROGRAMME 793  
**Électrification rurale**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Sophie MOURLON**

*Directrice générale de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 793 : Électrification rurale

Le programme principal 793 est la traduction financière du soutien aux actions de mise à niveau et de sécurisation du réseau d'électrification rurale prévues au septième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif stratégique de ce programme est de soutenir les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), par une aide financière, dans leurs travaux sur les ouvrages de distribution.

Les actions principales du programme 793 font l'objet d'une répartition départementale. Sont concernés les sous-programmes de renforcement, d'extension, de sécurisation fils nus et d'enfouissement pour raisons d'esthétique. Les actions de renforcement et de sécurisation des réseaux fils nus constituent les deux postes principaux de dépenses et représentent respectivement 47 % et 25 % des aides du Facé. Le renforcement consiste principalement à réduire les départs mal alimentés du réseau de distribution, subissant des contraintes de tension ou d'intensité. Par ailleurs, la sécurisation des réseaux doit permettre de résorber au mieux les portions de réseaux aériens basse tension en fils nus, jugées fragiles en cas de fortes intempéries, car ces réseaux ne peuvent plus transporter d'électricité dès lors qu'ils tombent à terre. Il est donc nécessaire, soit de les remplacer par du fil isolé torsadé, soit de les enfouir.

Le programme principal 793 comporte également un sous-programme intempéries et un sous-programme destiné à compenser les impacts négatifs générés sur le territoire par la création de nouvelles lignes THT. Enfin le programme 793 comporte un sous-programme destiné à financer le fonctionnement de la Mission qui gère le Facé (frais de contrôle et frais de conception du Système d'Information).

Le programme principal 793 qui regroupe 95 % des actions du CAS porte ses aides aux réseaux électriques de distribution BT et HTA dont sont propriétaires les autorités organisatrices de la distribution d'électricité. Il permet d'assurer leur résilience et de maintenir à niveau leur capacité pour assurer les besoins en évolution dans le cadre de la transition énergétique et en particulier de l'électrification des usages. Ces objectifs constituent la priorité du dispositif.

Les enveloppes de financement accordées, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, aux AODE au titre d'un sous-programme de travaux, sont arrêtées chaque année par le ministre chargé de l'énergie, après avis du conseil à l'électrification rurale. Celui-ci est composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des distributeurs et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et du ministre ordonnateur disposant des crédits du programme 793).

Au cours de l'exercice 2023, le programme principal 793 a connu un engagement intégral des crédits à l'exception de quelques subventions qui n'ont pas été attribuées dans le délai de l'exercice comptable compte tenu des rentrées tardives à fin décembre de la dernière recette du CAS.

---

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

#### **OBJECTIF 1 : Amélioration de la qualité des réseaux de distribution**

INDICATEUR 1.1 : Résorption des départs mal alimentés (DMA)

INDICATEUR 1.2 : Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Amélioration de la qualité des réseaux de distribution

### INDICATEUR

#### 1.1 – Résorption des départs mal alimentés (DMA)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 avec l'aide du CAS FACE	%	23,1	17,6	19	19,6	cible atteinte	20
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 sans l'aide du CAS FACE (pour information)	%	1,9	1,7	1,7	2,2	cible atteinte	1,7

#### Commentaires techniques

Les données sont issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur 2023 porte sur les réalisations 2021 dont une grande partie des chantiers a débuté en 2020.

Malgré la crise sanitaire et le ralentissement qu'elle a en général induit sur la dynamique des chantiers, l'indicateur a progressé avec les aides du Facé.

L'action d'élimination des DMA en l'absence d'aide financière est restée marginale.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des km de fil nu déposé en N-2 avec l'aide du CAS Facé	%	7,1	7,7	8	7	absence amélioration	8
Part des km de fil nu déposé en N-2 sans l'aide du CAS Facé (pour information)	%	0,80	0,8	0,8	0,6	absence amélioration	0,8

#### Commentaires techniques

Les données en N au titre des exercices N-2 et N-1 sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de fils nus et le nombre de fils nus déposés avec et sans l'aide du Facé en N-1 et N-2 sont renseignées dans l'inventaire de l'année N à partir du SIG des GRD.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur connaît une régression qui est largement expliquée par la crise sanitaire en 2021, année sur laquelle portent les données de l'indicateur. La régression reste néanmoins toute relative puisqu'en 2021 près de 2 000 km de réseaux en fils nus ont néanmoins été déposés soit une baisse relative de l'activité inférieure à 8 % par rapport à celle de l'exercice précédent.

L'élimination des DMA sans les aides financières est restée marginale.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux		170 000 000 169 771 405	170 000 000 169 771 405	170 000 000
04 – Extension des réseaux		30 000 000 22 451 557	30 000 000 22 451 557	30 000 000
05 – Enfouissement et pose en façade		41 000 000 54 974 242	41 000 000 54 974 242	41 000 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		-1 946 285	0 -1 946 285	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-3 825 417	0 -3 825 417	0
08 – Fonctionnement	300 000 825 993		300 000 825 993	300 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000 0	500 000
10 – Intempéries		9 700 000 458 999	9 700 000 458 999	9 700 000
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		100 000 000 91 282 336	100 000 000 91 282 336	100 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>300 000</b>	<b>351 200 000</b>	<b>351 500 000</b>	<b>351 500 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+10 079 162 (hors titre 2)	+10 079 162	
Total des AE ouvertes		361 579 162 (hors titre 2)	361 579 162	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>825 993</b>	<b>333 166 838</b>	<b>333 992 831</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux		170 000 000 178 228 636	170 000 000 178 228 636	170 000 000
04 – Extension des réseaux		30 000 000 31 228 070	30 000 000 31 228 070	30 000 000
05 – Enfouissement et pose en façade		41 000 000 38 302 826	41 000 000 38 302 826	41 000 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		10 421 509	0 10 421 509	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		15 641 033	0 15 641 033	0
08 – Fonctionnement	300 000 785 431		300 000 785 431	300 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000 0	500 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
10 – Intempéries		9 700 000 12 945 819	<b>9 700 000</b> <b>12 945 819</b>	9 700 000
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		100 000 000 74 698 214	<b>100 000 000</b> <b>74 698 214</b>	100 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>300 000</b>	<b>351 200 000</b>	<b>351 500 000</b>	<b>351 500 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+352 952 044 (hors titre 2)		+352 952 044	
Total des CP ouverts	704 452 044 (hors titre 2)		704 452 044	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>785 431</b>	<b>361 466 107</b>	<b>362 251 538</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		170 000 000 182 499 877	<b>170 000 000</b>	<b>170 000 000</b> <b>182 499 877</b>
04 – Extension des réseaux		33 000 000 24 891 607	<b>33 000 000</b>	<b>33 000 000</b> <b>24 891 607</b>
05 – Enfouissement et pose en façade		40 000 000 39 761 271	<b>40 000 000</b>	<b>40 000 000</b> <b>39 761 271</b>
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		-206 044	0	0 -206 044
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-114 447	0	0 -114 447
08 – Fonctionnement	300 000 458 509		<b>300 000</b>	<b>300 000</b> <b>458 509</b>
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 612 000	<b>500 000</b>	<b>500 000</b> <b>612 000</b>
10 – Intempéries		12 700 000 18 415 181	<b>12 700 000</b>	<b>12 700 000</b> <b>18 415 181</b>
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		97 000 000 101 593 976	<b>97 000 000</b>	<b>97 000 000</b> <b>101 593 976</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>300 000</b>	<b>353 200 000</b>	<b>353 500 000</b>	<b>353 500 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>458 509</b>	<b>367 453 420</b>		<b>367 911 929</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		170 000 000 170 260 275	170 000 000	170 000 000 170 260 275
04 – Extension des réseaux		33 000 000 26 583 186	33 000 000	33 000 000 26 583 186
05 – Enfouissement et pose en façade		40 000 000 41 574 201	40 000 000	40 000 000 41 574 201
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		21 557 086	0	0 21 557 086
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		24 407 623	0	0 24 407 623
08 – Fonctionnement	300 000 505 962		300 000	300 000 505 962
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 122 400	500 000	500 000 122 400
10 – Intempéries		12 700 000 15 046 264	12 700 000	12 700 000 15 046 264
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		97 000 000 44 792 481	97 000 000	97 000 000 44 792 481
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>300 000</b>	<b>353 200 000</b>	<b>353 500 000</b>	<b>353 500 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>505 962</b>	<b>344 343 517</b>		<b>344 849 479</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	458 509	300 000	825 993	505 962	300 000	785 431
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	458 509	300 000	825 993	505 962	300 000	785 431
Titre 6 – Dépenses d'intervention	367 453 420	351 200 000	333 166 838	344 343 517	351 200 000	361 466 107
Transferts aux collectivités territoriales	367 453 420	0	333 166 838	344 343 517	0	361 466 107
Transferts aux autres collectivités	0	351 200 000	0	0	351 200 000	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>351 500 000</b>			<b>351 500 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+10 079 162			+352 952 044	
<b>Total*</b>	<b>367 911 929</b>	<b>361 579 162</b>	<b>333 992 831</b>	<b>344 849 479</b>	<b>704 452 044</b>	<b>362 251 538</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/03/2023		10 079 162		352 952 044				
<b>Total</b>		<b>10 079 162</b>		<b>352 952 044</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>10 079 162</b>		<b>352 952 044</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		170 000 000 169 771 405	170 000 000 169 771 405		170 000 000 178 228 636	170 000 000 178 228 636
04 – Extension des réseaux		30 000 000 22 451 557	30 000 000 22 451 557		30 000 000 31 228 070	30 000 000 31 228 070
05 – Enfouissement et pose en façade		41 000 000 54 974 242	41 000 000 54 974 242		41 000 000 38 302 826	41 000 000 38 302 826
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		-1 946 285	0 -1 946 285		10 421 509	0 10 421 509
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-3 825 417	0 -3 825 417		15 641 033	0 15 641 033
08 – Fonctionnement		300 000 825 993	300 000 825 993		300 000 785 431	300 000 785 431
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000 0		500 000	500 000 0
10 – Intempéries		9 700 000 458 999	9 700 000 458 999		9 700 000 12 945 819	9 700 000 12 945 819
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		100 000 000 91 282 336	100 000 000 91 282 336		100 000 000 74 698 214	100 000 000 74 698 214
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>351 500 000</b>	<b>351 500 000</b>	<b>0</b>	<b>351 500 000</b>	<b>351 500 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+10 079 162	+10 079 162		+352 952 044	+352 952 044
Total des crédits ouverts	0	361 579 162	361 579 162	0	704 452 044	704 452 044
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>333 992 831</b>	<b>333 992 831</b>	<b>0</b>	<b>362 251 538</b>	<b>362 251 538</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+27 586 331	+27 586 331		+342 200 506	+342 200 506

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

La définition technique des types de travaux a été précisée par l'arrêté du 13 avril 2021 relatif aux aides à l'électrification rurale et par le décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 auquel il se rapporte relatif aux modalités relatives au financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale, mentionné au 9<sup>e</sup> alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales.

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	351 500 000	351 500 000	0	351 500 000	351 500 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>351 500 000</b>	<b>351 500 000</b>	<b>0</b>	<b>351 500 000</b>	<b>351 500 000</b>

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>361 579 162</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>704 452 044</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>333 992 831</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>362 251 538</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>319 566 460</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>27 586 331</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>42 685 078</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>691 711 060</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 691 711 060</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>319 566 460</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>372 144 600</b>	
AE engagées en 2023 (E2) <b>333 992 831</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>42 685 078</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>291 307 753</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 663 452 353</b>	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>290 901 115</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>372 551 238</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé de 290,9 M€ de CP 2024 qui serviront à couvrir des engagements de 2023 et d'années antérieures, est réparti entre les différentes actions pour les montants suivants :

- 151,2 M€ sur l'action « Renforcement des réseaux »,
- 23,7 M€ sur l'action « Extension des réseaux »,
- 39,7 M€ sur l'action « Enfouissement et pose en façade »,
- 66,7 M€ sur le nouveau sous-programme de sécurisation fils nus,
- 9,5 M€ sur l'action « Intempéries »,
- 0.1 M€ pour les dépenses de fonctionnement.

*Justification par action***ACTION****03 – Renforcement des réseaux**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Renforcement des réseaux		170 000 000 169 771 405	<b>170 000 000</b> <b>169 771 405</b>		170 000 000 178 228 636	<b>170 000 000</b> <b>178 228 636</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 181 547 916 €.

Les travaux relatifs à la résorption des départs mal alimentés concernent les départs de réseau présentant des valeurs de tension hors de la plage des valeurs admissibles mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application du décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité.

Il est rappelé que, pour cette action une enveloppe de subventions est notifiée annuellement aux AODE sur la base de la LFI et de la répartition validée par le Conseil à l'électrification rurale. Les AODE transmettent ensuite leur programmation de travaux dans la limite de cette enveloppe, ce qui donne lieu à une décision attributive de subventions déclenchant la consommation d'AE. La consommation des CP intervient en cas de demande de versement prévisionnel de trésorerie ou sous forme d'acomptes au fur et à mesure de la réalisation des travaux : elle porte donc sur quatre à cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de programmation en raison du caractère pluriannuel des projets financés.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	170 000 000	169 771 405	170 000 000	178 228 636
Transferts aux collectivités territoriales		169 771 405		178 228 636
Transferts aux autres collectivités	170 000 000		170 000 000	
<b>Total</b>	<b>170 000 000</b>	<b>169 771 405</b>	<b>170 000 000</b>	<b>178 228 636</b>

En AE, l'intégralité des crédits a été utilisée. A noter que des dossiers pour 4.2 M€ n'ont pas pu être attribués avant le 31 décembre par défaut de trésorerie du CAS en AE et devront être régularisés en début d'exercice budgétaire suivant.

En CP, la consommation est du même ordre de grandeur que la programmation, elle est satisfaisante.

**ACTION****04 – Extension des réseaux**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Extension des réseaux		30 000 000 22 451 557	30 000 000 22 451 557		30 000 000 31 228 070	30 000 000 31 228 070

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 24 765 701 €.

Les aides relevant de cette action ont pour objet d'aider à l'extension des réseaux, hormis le cas où ceux-ci ne sont pas à la charge du maître d'ouvrage.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 000 000	22 451 557	30 000 000	31 228 070
Transferts aux collectivités territoriales		22 451 557		31 228 070
Transferts aux autres collectivités	30 000 000		30 000 000	
<b>Total</b>	<b>30 000 000</b>	<b>22 451 557</b>	<b>30 000 000</b>	<b>31 228 070</b>

En AE, l'analyse est tronquée par un transfert de crédits d'environ 8 000 000 € du sous-programme extension vers le sous-programme renforcement. On peut donc conclure à une bonne consommation.

En CP, la consommation est du même ordre de grandeur que la programmation, elle est donc satisfaisante.

**ACTION****05 – Enfouissement et pose en façade**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Enfouissement et pose en façade		41 000 000 54 974 242	41 000 000 54 974 242		41 000 000 38 302 826	41 000 000 38 302 826

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 55 435 801 €.

Cette action a pour objet d'aider les travaux réalisés pour des raisons esthétiques (enfouissement ou pose en façade), en complément des autres travaux en nature de renforcement ou d'extension.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	41 000 000	54 974 242	41 000 000	38 302 826
Transferts aux collectivités territoriales		54 974 242		38 302 826
Transferts aux autres collectivités	41 000 000		41 000 000	
<b>Total</b>	<b>41 000 000</b>	<b>54 974 242</b>	<b>41 000 000</b>	<b>38 302 826</b>

L'arrêté du 5 octobre 2023 est venu abonder à hauteur de 56 M€ le sous-programme destiné à l'enfouissement. Tous les crédits d'engagement ont quasiment été utilisés.

En CP, la consommation est du même ordre de grandeur que la programmation nouvelle et est donc satisfaisante.

**ACTION****06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		-1 946 285	-1 946 285		10 421 509	10 421 509
			0			0

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 0 €.

Le sous-programme ne fait plus l'objet de programmation nouvelle depuis 2021. En revanche des paiements se poursuivent sur des opérations programmées antérieurement. La valeur négative en AE résulte des retraits d'engagement effectués.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-1 946 285		10 421 509
Transferts aux collectivités territoriales		-1 946 285		10 421 509
<b>Total</b>		<b>-1 946 285</b>		<b>10 421 509</b>

**ACTION****07 – Sécurisation des fils nus de faible section**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-3 825 417	<b>-3 825 417</b>		15 641 033	<b>15 641 033</b>
			<b>0</b>			<b>0</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 0 €.

Le sous-programme ne fait plus l'objet de programmation nouvelle depuis 2021. En revanche des paiements se poursuivent sur des opérations programmées antérieurement. La valeur négative en AE résulte des retraits d'engagement effectués.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-3 825 417		15 641 033
Transferts aux collectivités territoriales		-3 825 417		15 641 033
<b>Total</b>		<b>-3 825 417</b>		<b>15 641 033</b>

**ACTION****08 – Fonctionnement**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Fonctionnement		300 000 825 993	<b>300 000</b> <b>825 993</b>		300 000 785 431	<b>300 000</b> <b>785 431</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 904 579 €.

Les frais de fonctionnement du CAS intègrent les dépenses issues du développement d'un système d'information rénové ainsi que les frais de logistique liés aux actions de contrôle de terrain.

Ces frais sont en totalité imputés sur le programme 793.

Le développement du nouveau système de gestion informatisé des aides débuté en 2018, a été mis en production en 2021 et connaît depuis le développement de nouvelles fonctionnalités.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000	825 993	300 000	785 431
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	825 993	300 000	785 431
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>825 993</b>	<b>300 000</b>	<b>785 431</b>

En 2023 ont été développées des fonctionnalités nouvelles basées sur la numérisation intégrale des données et en particulier des données techniques de projet et de réalisation des actions aidées, générant des surcoûts importants.

**ACTION****09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000 0		500 000	500 000 0

Les demandes d'aides au titre de cette action doivent être présentées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité concernée, qui précise le projet de ligne très haute tension et les travaux envisagés sur le réseau de distribution. La décision d'attribution d'une aide ne peut intervenir que si la déclaration d'utilité publique a fait l'objet d'une publication au Journal officiel.

L'avis du gestionnaire de réseaux concerné est requis et le commencement des travaux de haute tension doit être attesté.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000		500 000	
Transferts aux autres collectivités	500 000		500 000	
<b>Total</b>	<b>500 000</b>		<b>500 000</b>	

Aucun projet n'a été sollicité en 2023 en vue d'un financement du Facé.

**ACTION****10 – Intempéries**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
10 – Intempéries		9 700 000 458 999	9 700 000 458 999		9 700 000 12 945 819	9 700 000 12 945 819

Cette action a pour objet d'aider au renforcement anticipé de départs de réseaux endommagés par des intempéries, voire à l'enfouissement de ces départs si cette opération est de nature à réduire les risques de destruction en cas d'intempéries ultérieures.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	9 700 000	458 999	9 700 000	12 945 819
Transferts aux collectivités territoriales		458 999		12 945 819
Transferts aux autres collectivités	9 700 000		9 700 000	
<b>Total</b>	<b>9 700 000</b>	<b>458 999</b>	<b>9 700 000</b>	<b>12 945 819</b>

Le territoire n'a connu des évènements climatiques que tardivement dans l'année. Très peu de dossiers ont pu être déposés en vue d'un financement du Facé avant la fin de l'exercice.

À noter cependant que des dossiers pour 2.5 M€ n'ont pas pu être attribués avant le 31 décembre par défaut de trésorerie du CAS en AE et devront être régularisés en début d'exercice budgétaire suivant.

En CP, la consommation est bonne.

**ACTION****11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Sécurisation de fils nus (Fusion des actions 6 et 7 à partir de 2021)		100 000 000 91 282 336	100 000 000 91 282 336		100 000 000 74 698 214	100 000 000 74 698 214

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 91 677 887 €.

Le nouveau sous-programme regroupe dorénavant les deux anciennes rubriques de fils nus et fils nus de faible section.

Le montant des engagements prend en compte des transferts de subventions du sous-programme extension vers celui de la sécurisation fils nus.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	100 000 000	91 282 336	100 000 000	74 698 214
Transferts aux collectivités territoriales		91 282 336		74 698 214
Transferts aux autres collectivités	100 000 000		100 000 000	
<b>Total</b>	<b>100 000 000</b>	<b>91 282 336</b>	<b>100 000 000</b>	<b>74 698 214</b>

Une collectivité a renoncé à son droit à subvention supérieur à 4 M€ tardivement ce qui explique une sous-consommation par rapport à la programmation de 96 M€. Cette somme a été redéployée par l'arrêté du 5 octobre 2023 et en l'occurrence elle a été transférée vers l'enfouissement. En intégrant ce protocole de transfert la consommation en AE est intégrale.

EN CP, il faut considérer 25 M€ de consommation sur les deux sous-programmes antérieurs à 2021 ce qui donne une consommation cumulée d'environ 100 M€, du même ordre de grandeur que la programmation. La consommation en CP est donc satisfaisante.

PROGRAMME 794

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité,  
de production d'électricité par des énergies  
renouvelables ou de production de proximité  
dans les zones non interconnectées**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Sophie MOURLON

*Directrice générale de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Le programme spécial 794 est la traduction financière du soutien apporté par le compte d'affectation spéciale intitulé « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS Facé) à des actions ponctuelles sur le réseau de distribution d'électricité, menées au titre du huitième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif premier de ce programme est le financement d'unités de production décentralisées d'électricité notamment dans les départements et régions d'outre-mer. Ce programme permet aussi de favoriser la production d'électricité *via* les énergies renouvelables, en évitant des extensions trop coûteuses du réseau de distribution.

Par ailleurs, ce programme permet également d'encourager, en dehors des départements et régions d'Outre-mer diverses actions dont le bien-fondé fait l'objet d'un examen au cas par cas : installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables au bénéfice de sites isolés ; actions de maîtrise de l'énergie permettant de différer, voire d'éviter une solution classique d'extension ou de renforcement des réseaux.

Le programme spécial est doté depuis 2021 d'un sous-programme relatif à la transition énergétique et d'un sous-programme relatif au développement de solutions innovantes permettant une gestion plus efficace du réseau électrique.

L'année 2022 voit la création d'un sous-programme « transition énergétique – opération exceptionnelle » limité à 2022, et dont l'intégralité des crédits a été consommé.

Le montant des aides du programme est arrêté annuellement par le ministre chargé de l'énergie, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, après avis du Conseil à l'électrification rurale composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Énedis) et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et le ministre ordonnateur disposant des crédits de ce programme).

Les aides sont attribuées au cas par cas, par décision du ministre chargé de l'énergie, conformément aux dispositions du nouveau décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale et de l'arrêté du 13 avril 2021.

Au cours de l'exercice 2023, le programme spécial 794 a connu un niveau d'engagement de 53 %. Les crédits non engagés sont pour l'essentiel ceux du sous-programme d'installations de proximité en ZNI pour un montant de 5,5 M€, les opérations concernées portant sur la mesure d'électrification du Cirque de Mafate à la Réunion. En particulier les crédits de transition énergétique ont été totalement utilisés.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		
02 – Sites isolés	1 000 000 55 643	1 000 000 55 643	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 -490 553	3 000 000 -490 553	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 -1 269	500 000 -1 269	500 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
07 – Transition énergétique	2 000 000 7 318 163	2 000 000 7 318 163	2 000 000
08 – Appel à projets innovants	2 000 000	2 000 000 0	2 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>8 500 000</b>	<b>8 500 000</b>	<b>8 500 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+5 898 601	+5 898 601	
Total des AE ouvertes	14 398 601	14 398 601	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>6 881 984</b>	<b>6 881 984</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		
02 – Sites isolés	1 000 000 237 360	1 000 000 237 360	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 1 993 510	3 000 000 1 993 510	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 90 260	500 000 90 260	500 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
07 – Transition énergétique	2 000 000 2 557 803	2 000 000 2 557 803	2 000 000
08 – Appel à projets innovants	2 000 000 88 520	2 000 000 88 520	2 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>8 500 000</b>	<b>8 500 000</b>	<b>8 500 000</b>

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2023</i>		
	<i>Consommation 2023</i>		
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+29 956 142	+29 956 142	
Total des CP ouverts	38 456 142	38 456 142	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>4 967 453</b>	<b>4 967 453</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2022</i>		
	<i>Consommation 2022</i>		
02 – Sites isolés	1 000 000 617 597	1 000 000	1 000 000 617 597
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 5 418 982	3 000 000	3 000 000 5 418 982
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 133 452	500 000	500 000 133 452
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0
07 – Transition énergétique	1 000 000 17 787 554	1 000 000	1 000 000 17 787 554
08 – Appel à projets innovants	1 000 000 842 600	1 000 000	1 000 000 842 600
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>24 800 184</b>		<b>24 800 184</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022	prévus en LFI	
	Consommation 2022		
02 – Sites isolés	1 000 000 553 640	1 000 000	1 000 000 553 640
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 1 579 264	3 000 000	3 000 000 1 579 264
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 538 076	500 000	500 000 538 076
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0
07 – Transition énergétique	1 000 000 200 788	1 000 000	1 000 000 200 788
08 – Appel à projets innovants	1 000 000	1 000 000	1 000 000 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>2 871 768</b>		<b>2 871 768</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 6 – Dépenses d'intervention	24 800 184	8 500 000	6 881 984	2 871 768	8 500 000	4 967 453
Transferts aux collectivités territoriales	24 800 184	2 000 000	6 881 984	2 871 768	2 000 000	4 967 453
Transferts aux autres collectivités	0	6 500 000	0	0	6 500 000	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>8 500 000</b>			<b>8 500 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+5 898 601			+29 956 142	
<b>Total*</b>	<b>24 800 184</b>	<b>14 398 601</b>	<b>6 881 984</b>	<b>2 871 768</b>	<b>38 456 142</b>	<b>4 967 453</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/03/2023		5 898 601		29 956 142				
<b>Total</b>		<b>5 898 601</b>		<b>29 956 142</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>5 898 601</b>		<b>29 956 142</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sites isolés		1 000 000 55 643	1 000 000 55 643		1 000 000 237 360	1 000 000 237 360
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000 -490 553	3 000 000 -490 553		3 000 000 1 993 510	3 000 000 1 993 510
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		500 000 -1 269	500 000 -1 269		500 000 90 260	500 000 90 260
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0
07 – Transition énergétique		2 000 000 7 318 163	2 000 000 7 318 163		2 000 000 2 557 803	2 000 000 2 557 803
08 – Appel à projets innovants		2 000 000	2 000 000 0		2 000 000 88 520	2 000 000 88 520
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>8 500 000</b>	<b>8 500 000</b>	<b>0</b>	<b>8 500 000</b>	<b>8 500 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+5 898 601	+5 898 601		+29 956 142	+29 956 142
Total des crédits ouverts	0	14 398 601	14 398 601	0	38 456 142	38 456 142
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>6 881 984</b>	<b>6 881 984</b>	<b>0</b>	<b>4 967 453</b>	<b>4 967 453</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+7 516 617	+7 516 617		+33 488 689	+33 488 689

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	8 500 000	8 500 000	0	8 500 000	8 500 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>8 500 000</b>	<b>8 500 000</b>	<b>0</b>	<b>8 500 000</b>	<b>8 500 000</b>

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>14 398 601</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>38 456 142</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>6 881 984</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>4 967 453</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>4 682 912</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>7 516 617</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>284 541</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>26 495 638</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 26 495 638</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>4 682 912</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>21 812 726</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>6 881 984</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>284 541</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>6 597 443</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 28 410 169</b>
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>3 439 055</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>24 971 114</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé de 3,4 M€ de CP 2024 qui serviront à couvrir des engagements de 2023 et d'années antérieures, est réparti entre les différentes actions pour les montants suivants :

- 0,1 M€ sur l'action Sites isolés,
- 0,4 M€ sur l'action Installations de proximité en zone non interconnectée,
- et 2,9 M€ pour l'action transition énergétique.

## Justification par action

### ACTION

#### 02 – Sites isolés

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Sites isolés		1 000 000 55 643	1 000 000 55 643		1 000 000 237 360	1 000 000 237 360

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 271 641 €.

L'action « Sites isolés » a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables lorsque ces opérations sont justifiées économiquement, en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

L'aide est attribuée après une comparaison technico-économique entre une solution de raccordement classique et une solution autonome de production d'énergie.

L'aide porte sur le coût de l'investissement initial, comprenant les équipements nécessaires à son fonctionnement. Dans le cas où le fonctionnement correct de l'installation rendrait nécessaire une adaptation des équipements électriques du bénéficiaire, l'aide peut porter à la fois sur le coût de l'installation et sur le surcoût engendré par les modifications de ces équipements.

La justification économique de chaque opération de production décentralisée envisagée est appréciée à partir des éléments fournis au moyen d'un dossier-type, qui inclut notamment un plan de financement du projet, un devis détaillé des travaux, un engagement de prise en concession de l'installation par le gestionnaire du réseau de distribution concerné, un engagement du propriétaire des lieux sur les conditions d'installation des équipements et un engagement du bénéficiaire de l'électricité produite sur les conditions de fonctionnement et de participation aux frais de l'installation. En outre, l'autorité organisatrice doit justifier le chiffrage de la solution filaire qu'elle compare à la solution non filaire.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000	55 643	1 000 000	237 360
Transferts aux collectivités territoriales		55 643		237 360
Transferts aux autres collectivités	1 000 000		1 000 000	
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>55 643</b>	<b>1 000 000</b>	<b>237 360</b>

Un nombre de demandes de financement inférieur à celui des années antérieures a été déposé en 2023.

**ACTION****03 – Installations de proximité en zone non interconnectée**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000 -490 553	<b>3 000 000</b> <b>-490 553</b>		3 000 000 1 993 510	<b>3 000 000</b> <b>1 993 510</b>

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 0 €.

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production à partir d'installations de proximité en zone non interconnectée, lorsque ces opérations sont justifiées économiquement en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

Les installations concernées ne doivent pas dépasser le seuil de puissance fixé par le décret n° 2004-46 du 6 janvier 2004 fixant le seuil mentionné à l'article L.2224-33 du code général des collectivités territoriales (1 mégawatt en France métropolitaine et 2 mégawatts en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 000 000	-490 553	3 000 000	1 993 510
Transferts aux collectivités territoriales		-490 553		1 993 510
Transferts aux autres collectivités	3 000 000		3 000 000	
<b>Total</b>	<b>3 000 000</b>	<b>-490 553</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 993 510</b>

Avec les crédits reportés, ce sont 5.5 M€ de crédits qui constituaient la programmation 2023 pour l'électrification du Cirque de Mafate à La Réunion. Aucun engagement n'a été réalisé. Le maître d'ouvrage est suivi de façon rapprochée, les projets existent et progressent mais à un rythme imposé par les procédures environnementales, mal évaluées par le maître d'ouvrage. La valeur négative résulte de retraits d'engagements juridiques.

En CP le sous-programme progresse à un rythme de même modéré.

**ACTION****04 – Maîtrise de la demande d'énergie**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		500 000 -1 269	500 000 -1 269		500 000 90 260	500 000 90 260

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 7 013 €.

Le sous-programme finance principalement des opérations qui visent à reporter le renforcement d'un réseau existant.

Les crédits de l'action ne peuvent être mobilisés pour financer des études générales réalisées dans le but de rechercher des gisements potentiels d'opérations de maîtrise de la demande d'énergie ou pour financer la mise en place par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité de structures chargées de détecter les possibilités offertes sur le territoire relevant de leur compétence. En revanche, les études préalables aux opérations concrètes sont prises en compte dans le financement de ces opérations.

La participation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité au financement d'actions de maîtrise de la demande d'énergie en aval du compteur sur des installations ou équipements appartenant à des particuliers doit préalablement faire l'objet d'une convention passée avec ces derniers.

L'intérêt économique est apprécié opération par opération ou sur l'ensemble des opérations proposées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité. L'intérêt économique de chaque action est apprécié au moyen d'une fiche synthétique établissant une comparaison détaillée entre le coût actualisé de l'opération classique de renforcement évitée ou différée et celui de la solution alternative envisagée.

Le montant engagé constitue un niveau moyen

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000	-1 269	500 000	90 260
Transferts aux collectivités territoriales		-1 269		90 260
Transferts aux autres collectivités	500 000		500 000	
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>-1 269</b>	<b>500 000</b>	<b>90 260</b>

Un nombre réduit de dossiers a été déposé en 2023.

La valeur négative résulte de retraits d'engagements juridiques.

**ACTION****05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0

Ce sous-programme n'est plus d'actualité.

**ACTION****06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0

Ce sous-programme n'est plus d'actualité.

**ACTION****07 – Transition énergétique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Transition énergétique		2 000 000 7 318 163	2 000 000 7 318 163		2 000 000 2 557 803	2 000 000 2 557 803

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 7 318 521 €.

Le sous-programme a été créé en 2021. Il est abondé par des crédits de report en 2023.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 000 000	7 318 163	2 000 000	2 557 803
Transferts aux collectivités territoriales		7 318 163		2 557 803
Transferts aux autres collectivités	2 000 000		2 000 000	
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>	<b>7 318 163</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 557 803</b>

L'intégralité des crédits disponibles a été attribuée.

**ACTION**

## 08 – Appel à projets innovants

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Appel à projets innovants		2 000 000	<b>2 000 000</b> 0		2 000 000 88 520	<b>2 000 000</b> 88 520

Le sous-programme a été créé en 2021.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 000 000		2 000 000	88 520
Transferts aux collectivités territoriales	2 000 000		2 000 000	88 520
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>		<b>2 000 000</b>	<b>88 520</b>

Les crédits d'engagement ont été basculés sur le sous-programme de transition énergétique et ont été consommés.